

## Compte-rendu Internet du Synode

---

Répondant: Thomas Gehrig

6 décembre 2011

### Soutien accru à un centre de secours pragmatique

**Le crédit annuel au Service ecclésial des mesures de contrainte est augmenté de 4'000 francs, passant à 30'000 francs par an, et prolongé jusqu'en 2015. Une majorité du Synode considère une collaboration pragmatique avec les autorités cantonales comme une approche utile.**

La Conseillère synodale Pia Grossholz explique les objectifs du Service ecclésial des mesures de contrainte (SEMC) et le contexte dans lequel il a été fondé en 1998. Le projet est porté par la Conférence interconfessionnelle du canton de Berne (CIC), qui assume la responsabilité juridique du SEMC. Cette instance réunit les trois Eglises nationales du canton, ainsi que la communauté d'intérêt des communautés israélites.

Le SEMC a été fondé d'entente avec le Conseil-exécutif bernois pour améliorer la situation des étrangers et des étrangères concernés par les mesures de contrainte prévues dans la législation sur les étrangers, et en particulier la détention en vue du refoulement ou pour insoumission.

Comme, sur certains points, les conditions de détention ne respectent ni les droits de l'homme ni le droit suisse, y compris aux yeux du tribunal administratif, le SEMC reste nécessaire. Les personnes concernées ne sont pas des criminels, mais des personnes qui séjournent illégalement en Suisse.

Les hommes disposent d'une section à part dans l'établissement pénitentiaire de Witzwil. Mais, à la prison régionale de Berne, les femmes sont placées en détention individuelle faute de places pour leur assurer des conditions conformes à la loi. Selon Pia Grossholz, l'existence du SEMC reste nécessaire tant que cela n'est pas le cas.

En 2003, le financement a eu lieu avec une partie de la collecte de Noël 2003. Depuis 2008, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont inscrit ce montant à leur budget. La plupart des coûts sont liés à la direction du service, qui facture ses honoraires à un tarif nettement inférieur à celui habituel des avocats. L'accompagnement dans l'établissement pénitentiaire est assuré par des bénévoles, qui ne sont pas rémunérés. Le Conseil synodal demande une augmentation de 4'000 francs pour la période allant de 2012 à 2015, soit un montant annuel récurrent de 30'000 francs.

Helmy Witzler (Niederbipp) exprime l'avis majoritaire positif de la commission des finances. Le SEMC continue à être indispensable parce que, dans le domaine de l'asile, il arrive que certaines décisions soient inadaptées.

La commission d'examen de gestion soutient ce crédit à l'unanimité. Selon son porte-parole, Hans Ulrich Germann (Brügg), elle se réjouit de cette prolongation de quatre ans du crédit. La détention en vue du refoulement est une situation difficile, qui nécessite parfois un appui ou des conseils juridiques.

Au nom de la fraction des positifs, Ulrich Schüpbach (Mühlethurnen) constate qu'il est rare que la migration soit librement choisie, indépendamment de sa cause (économique, voire existentielle). Il considère que cet accompagnement est un bel exemple de diaconie vécue, il remercie les bénévoles et estime que ce crédit est un bon investissement.

Monika Tschanz (Signau) s'exprime aussi positivement pour la fraction du centre. Les collaborateurs du SEMC remplissent une des missions fondamentales que Jésus nous a confiées en s'occupant de personnes minoritaires.

### **Large soutien à une approche pragmatique**

Pour Heinz Wymann (Lützelflüh) et la fraction des indépendants, la poursuite de l'activité du SEMC est d'autant plus indispensable que les besoins vont même croissant.

Au nom du groupe Synode ouvert, Beatrice Schwab (Berne) estime que le SEMC apporte un précieux soutien humain. Elle souligne la bonne collaboration, fiable, entre le service de visite et l'avocat-conseil.

Jean-Francois Perrenoud (Tramelan) et la fraction jurassienne considèrent le SEMC comme un apport important. Mais il critique la collaboration avec les autorités qui peut être interprétée comme un soutien à celles-ci. Or, les mesures de contrainte sont un scandale puisque des personnes qui n'ont rien fait de mal sont emprisonnées. Il demande aussi aux Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de s'engager contre les vols spéciaux et de refuser d'accompagner les NEM lors de leur renvoi forcé. M. Perrenoud souhaite que nos Eglises publient un communiqué faisant part de leur désaccord avec les mesures de contrainte. Il faut trouver une solution pour ces êtres humains qui ont placé leur espoir dans la Suisse.

Pia Grossholz remercie les députés de leur large soutien et explique pourquoi la voie choisie n'est pas celle postulée par la fraction jurassienne. Une collaboration constructive avec les autorités cantonales est plus utile aux personnes concernées. Les Eglises réformées Berne-Jura Soleure peuvent mieux œuvrer pour améliorer leur sort et trouver des solutions en évitant tout affrontement.

### **Vote**

168 oui : 1 non (3 abstentions)